

étrangers apporteront nécessairement. Ce dogme de la piété filiale, pivot de la machine sociale qui, dans l'ordre politique, a donné à la Chine son mode de gouvernement, devait forcément dans l'ordre religieux créer un culte spécial. Ce respect profond envers les parents, ces devoirs incessants, ces conseils sévères, ont nécessairement créé entre les parents et les enfants, toujours en théorie, une barrière immense. Les soins rendus aux morts se sont facilement transformés en un culte qui, perfectionné avec le temps, multipliant ses cérémonies, est devenu le culte des ancêtres. Et, de même que dans le gouvernement, le système a continué son fonctionnement quoique son origine soit aujourd'hui un peu oubliée, dans la religion, le dogme a fait place au cérémonial, et la pratique de la piété filiale s'est à peu près restreinte au culte rendu aux ancêtres.

« Anciennement le prince de Yu (Chouen) honorait la vertu, et parmi les hommes égaux en vertu donnait le premier rang aux plus âgés. Les Hia honoraient les dignités, et parmi les hommes égaux en dignité donnaient le premier rang aux plus âgés. Les Yin honoraient la richesse, et parmi les hommes également riches donnaient le premier rang aux plus âgés. Les Tcheou honoraient la parenté, et parmi les parents au même degré donnaient le premier rang aux plus âgés. Chouen et les remarquables souverains des dynasties des Hia, des Yin et de Tcheou ont tous tenu compte de l'âge. L'âge est honoré partout depuis longtemps. L'honneur rendu à l'âge tient le premier rang après la piété filiale ¹ ».

Meng Tseu dit : « Trois choses sont contraires à la piété filiale. La plus répréhensible est de n'avoir pas d'enfants. Tchao K'i dit : « Trois choses sont contraires à la piété filiale. La première est d'encourager les parents à mal faire, par des flatteries et une coupable complaisance. La seconde est de ne pas vouloir exercer une charge lucrative, pour soulager l'indigence de ses vieux parents. La troisième est de n'avoir ni femme ni enfants et de faire cesser ainsi les offrandes aux ancêtres. De ces trois fautes, la plus grave

1. *Li Ki*, II, pp. 307-308.